



# NOUVELLE PROCÉDURE D'ADMISSION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN 2017-2018



PLAN ÉTUDIANTS,  
ACCOMPAGNER CHACUN  
VERS LA RÉUSSITE



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



[enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://enseignementsup-recherche.gouv.fr)  
[education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)

LPO Alfred Kastler, TALENCE

# SOMMAIRE

## Le calendrier pour les lycéens

- ➔ **Etape 1 – 22 janvier > 13 mars 2018** : vœux
- ➔ **Etape 2 – 31 mars > 18 mai 2018** : traitement des vœux par les établissements
- ➔ **Etape 3 – 22 mai > septembre 2018** : réception-acceptation des propositions par les candidats et inscription dans les établissements
- ➔ **Etape 4 – fin juin > septembre 2018** : phase complémentaire

# Etape 1 : 22 janvier > 13 mars 2018

---

## VŒUX



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**PLAN ÉTUDIANTS**

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

---

---

---

# ETAPES CLÉS POUR LE LYCÉEN ET LE LYCÉE

---

---

## ➔ Pour le lycéen :

- > Finaliser son projet d'orientation grâce à son professeur principal,
- > Formuler 10 vœux maximum et non ordonnés sur [parcoursup.fr](https://parcoursup.fr) (22 janvier-13 mars) + 10 vœux pour les formations en apprentissage,
- > Finaliser son dossier (jusqu'au 31 mars) : transmission des pièces demandées, du projet de formation motivé etc...

## ➔ Pour le lycée :

- > Organisation de la 2ème semaine de l'orientation (JPO, Journée des universités, différents salons...)
- > Examen du projet d'études par le 2ème conseil de classe (13-31 mars)
- > Avis du chef d'établissement sur la fiche Avenir (13-31 mars). Chaque vœu donne lieu à une fiche Avenir, qui comprend les notes de l'élève (moyennes, appréciations et positionnement dans la classe), l'appréciation des professeurs principaux et l'avis du chef d'établissement (avis sur la cohérence du vœu / motivation et capacité)

---

---

# POSSIBILITE DE FAIRE DES VŒUX MULTIPLES

---

---

➔ **Qu'est-ce qu'un vœu multiple ?**

- > il est composé de plusieurs sous-vœux
- > un sous-vœu correspond à une formation dans un établissement donné

➔ **Combien le lycéen peut-il formuler de vœux et de sous-vœux ?**

- de 1 à 10 vœux
- 20 sous-vœux maximum

➔ **les vœux du candidat seront traités par chaque établissement.**

Les sous-vœux comptent pour « un seul vœu ».

---

---

# EXEMPLES DE VŒUX MULTIPLES

---

---

## VŒUX MULTIPLES BTS ET DUT, LICENCE, CPGE et PACES

- ➔ Ces formations sous statut d'étudiant sont **regroupées par spécialité à l'échelle nationale**. Chaque établissement proposant une même spécialité correspond à un sous-vœu du vœu multiple
- ➔ Pour demander une spécialité de BTS ou de DUT, le lycéen formule un vœu multiple et peut sélectionner **jusqu'à 10 sous-vœux maximum**
- ➔ **Exemple** : s'il demande le BTS « Métiers de la chimie » dans 7 établissements, quelle que soit leur localisation, cela compte pour 1 vœu et 7 sous-vœux

# Etape 2 : 31 mars > 18 mai 2018

---

## TRAITEMENT DES VŒUX



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**PLAN ÉTUDIANTS**

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

---

---

---

# ÉLÉMENTS DONT DISPOSENT NOTAMMENT LES ÉTABLISSEMENTS POUR ETUDIER LES VŒUX

---

---

- **La fiche Avenir** transmise par le lycée : résultats, positionnement et appréciation dans chaque matière, éléments d'appréciation du professeur principal et avis du chef d'établissement.  
Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2017, un second professeur principal peut conseiller le lycéen dans son orientation.
- **Le « projet de formation motivé »** obligatoirement rédigé par le candidat pour chacun de ses vœux et dans un espace prévu à cet effet sur la plateforme. La rédaction de ce projet vaut lettre de motivation, laquelle ne pourra donc pas être réclamée par les établissements au titre des « pièces demandées »
- **Les notes de 1<sup>ère</sup> et terminale**
- **Les autres pièces éventuellement demandées** (ex : CV, notes aux épreuves anticipées du bac, etc.)



---

---

# SPÉCIFICITÉS

---

---

## ➔ Spécificités liées à l'année de césure

- > **Un lycéen peut demander une année de césure** directement après le bac : possibilité de suspendre temporairement une formation reporter afin d'acquérir une expérience utile pour sa formation ou favoriser son projet
  - La durée d'une césure peut varier d'un semestre universitaire à une année universitaire
  - la demande de césure est faite lors de la saisie des vœux sur Parcoursup
  - l'information est portée à la connaissance de l'établissement au moment de l'inscription administrative
  - la césure n'est pas accordée de droit et un entretien peut être organisé avant décision et signature d'une convention entre le candidat et l'établissement
  - le lycéen est bien inscrit dans la formation qui l'a accepté et bénéficie du statut étudiant pendant toute la période de césure
  - il a un droit de réintégration ou de réinscription à l'issue de la césure

# Etape 3 : 22 mai > 21 septembre 2018

---

PROPOSITIONS FAITES PAR LES ETABLISSEMENTS

ACCEPTATION OU RENONCIATION PAR LES  
LYCEENS AUX PROPOSITIONS

INSCRIPTION DANS LES ÉTABLISSEMENTS



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**PLAN ÉTUDIANTS**

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

---

---

# PROPOSITIONS QUE LES CANDIDATS VOIENT S’AFFICHER

## A PARTIR DU 22 MAI

---

### ➔ Pour une formation non sélective (licence)

Réponse que voit le futur étudiant

OUI (proposition d’admission)

ou

OUI-SI (proposition d’admission)

ou

En attente d’une place

**Attention** : s’agissant des formations non sélectives, les établissements répondent « OUI » ou « OUI-SI » – la plateforme transforme ensuite automatiquement ces OUI ou OUI-SI en « Liste d’attente » lorsque les capacités d’accueil sont atteintes

### ➔ Pour une formation sélective (CPGE, BTS, DUT, écoles...)

Réponse que voit le futur étudiant

OUI (proposition d’admission)

ou

En attente d’une place

ou

NON

---

---

# LES REPONSES DES CANDIDATS AUX PROPOSITIONS REÇUES : 4 EXEMPLES

---

---

- ➔ **Si Benjamin reçoit une seule proposition d'admission (oui ou oui-si) et des listes d'attente :**
  - > il **accepte** la proposition (ou y renonce)
  - > s'il le souhaite, il conserve **tout ou partie de ses autres vœux en attente** (Benjamin doit le signaler pour chacun d'entre eux sur Parcoursup)
  - > il **consulte les modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée
  
- ➔ **Si Leila reçoit plusieurs propositions d'admission (oui ou oui-si) et des listes d'attente:**
  - > elle doit accepter **une seule proposition** parmi celles-ci et **renoncer aux autres propositions d'admission** qu'elle a reçues pour ne pas monopoliser les places
  - > si elle le souhaite, elle conserve **tout ou partie de ses autres vœux en attente** (Leila doit le signaler pour chacun d'entre eux sur Parcoursup)
  - > elle **consulte les modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée
  
- ➔ **Si Zoé ne reçoit que des réponses « en attente » :**
  - > elle **attend que des places se libèrent** grâce aux désistements des autres candidats
  
- ➔ **Si Raphaël ne reçoit que des réponses négatives (s'il n'a formulé que des vœux en formation sélective)**
  - > dès le 22 mai, **la commission d'accès à l'enseignement supérieur est activée** pour lui faire des **propositions de formation**

---

---

# LES REPONSES DES CANDIDATS AUX PROPOSITIONS REÇUES

---

---

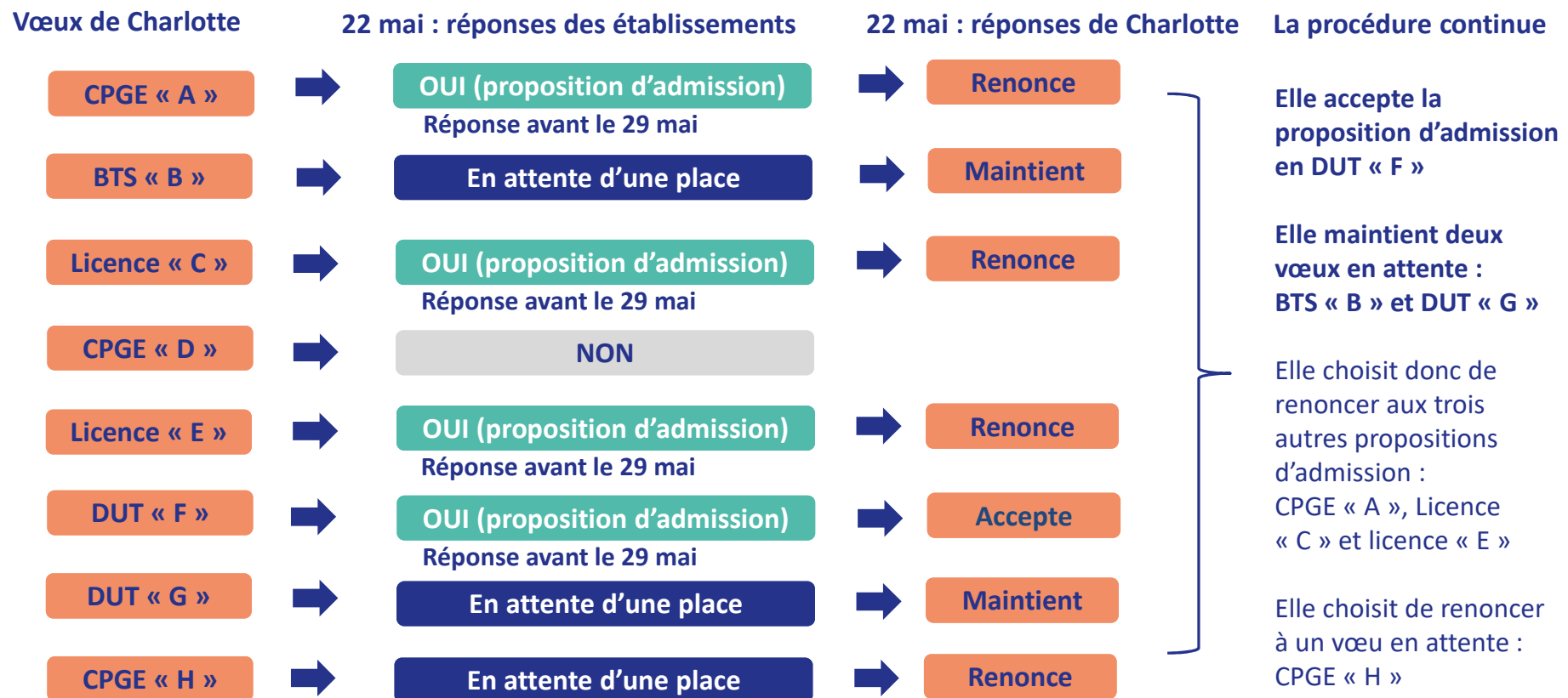
## Quelles règles pour accepter les propositions (ou y renoncer) ?

> **Le délai pour accepter une proposition d'admission (ou y renoncer) est de :**

- **7 jours jusqu'au 25 juin**
- **3 jours du 26 juin au 20 août**
- **1 jour à partir du 21 août**
- **Faute d'acceptation ou de renonciation à l'expiration de ces délais : la place est libérée pour un autre candidat**

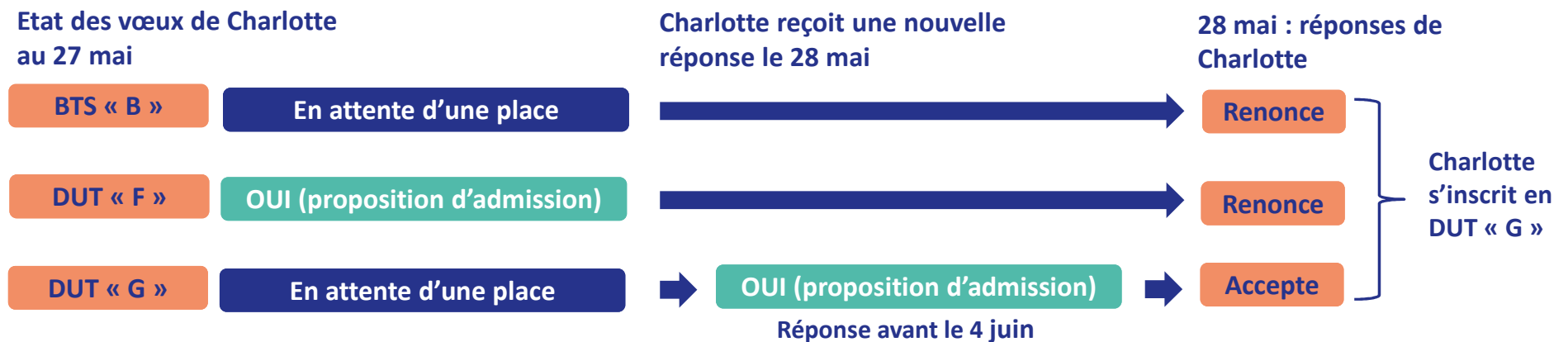
# L'EXEMPLE DE CHARLOTTE, ÉLÈVE EN TERMINALE

Charlotte a fait 8 vœux, tous confirmés. Le 22 mai, elle prend connaissance des décisions des établissements



# L'EXEMPLE DE CHARLOTTE ÉLÈVE DE TERMINALE

→ Le 28 mai, Charlotte reçoit une nouvelle proposition d'admission pour le DUT « G », vœu maintenu en attente :



- Charlotte accepte la proposition d'admission au DUT « G ».
- Elle renonce donc au DUT « F » qu'elle avait précédemment accepté et renonce aussi à son vœu de BTS « B » en attente car il l'intéresse moins que le DUT « G » qu'elle vient d'accepter.
- Il ne lui reste plus qu'à s'inscrire administrativement au DUT « G » une fois les résultats du bac connus.

# Etape 4 : fin juin > septembre 2018

---

## PHASE COMPLÉMENTAIRE



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**PLAN ÉTUDIANTS**

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

---



---

---

# L'ESSENTIEL SUR LA PHASE COMPLÉMENTAIRE

---

---

## > Quand ?

Dès la fin des épreuves écrites du baccalauréat (26 juin) jusqu'au 21 septembre

## > Quoi ?

Les candidats n'ayant pas obtenu satisfaction lors de la procédure initiale ont la possibilité **de formuler de nouveaux vœux** dans une procédure complémentaire

## > Comment ? Nombre de vœux ? Hiérarchie ?

En cours d'arbitrage

---

---

# L'ACCOMPAGNEMENT DE TOUS LES BACHELIERS

---

---

## ➔ Phase complémentaire : une place recherchée pour chacun par la Commission d'accès à l'enseignement supérieur

### > Accompagnement des bacheliers qui n'ont obtenu aucune proposition d'admission

- après les résultats du bac, la **commission d'accès à l'enseignement supérieur continue à étudier** les souhaits de formation prioritaires et les dossiers des bacheliers et fait des propositions de formation au plus près de leurs choix initiaux compte tenu des préférences saisies lors de la phase de validation des vœux.
- pour **accompagner une éventuelle mobilité géographique** : des places sont réservées dans les cités universitaires ou internats de lycée, des aides sociales

# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

➔ PLAN ÉTUDIANT PARCOURSUP : différents sites

<https://www.parcoursup.fr/>

Pour saisir les vœux

[https://padlet.com/colette\\_dutemps1/48oi49fv1i0r](https://padlet.com/colette_dutemps1/48oi49fv1i0r)

Porte documents sur l'orientation créé par le CIO de Talence Mérignac

<https://www.terminales2017-2018.fr>

Informations orientation de l'ONISEP

<http://www.monorientationenligne.fr>

Pour contacter des conseillers de l'ONISEP

➔ Inscription au CROUS du 15 janvier au 31 mai 2018

<https://crous-bordeaux.fr>



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**PLAN ÉTUDIANTS**

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE